

Ministère des finances et de l'  
Economie

Correspondance

07-11-1978

Doc 1  
Page 12

REPUBLICHE RWANDAISE  
MINISTERE DES FINANCES  
ET DE L'ECONOMIE  
INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

14/11/78

Kigali, le 07 Novembre 1978

N° 344/MP.05.09.-

# Le Adjudications

Monsieur le Ministre des Travaux Publics  
et de l'Equipement  
KIGALI.-

Objet : Modernisation du  
Quartier Commercial  
de Kigali.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer à l'acte de levée de  
remarques n° 15.06.010/4961 du 22 Septembre 1978 qui m'a été transmis sous  
votre couvert par le Fonctionnaire-Dirigeant du projet repris en marge et  
de porter à votre connaissance que la réception provisoire des travaux  
d'aménagement et de bitumage des rues du Quartier Commercial de Kigali est  
acceptée. Dès lors, il y a lieu de régulariser le dossier en tenant compte  
de cette information.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance  
de ma franche collaboration.

Copie pour information à :

Le Président du Conseil des Adjudications,  
RUHAMANYA Vincent.-

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Finances  
et de l'Economie  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.-
- Monsieur le Membre Permanent du Conseil  
des Adjudications (Tous) ~~Dirigeant des Affaires~~  
KIGALI.- ~~Economiques et Financières~~
- Monsieur NGARAMBE Robert, Fonctionnaire-  
Dirigeant au Ministère des Travaux Publics  
et de l'Equipement  
KIGALI.-
- Entreprise AMSAR-RWANDA  
B.P. 630  
KIGALI.-

14/11/79

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES FINANCES  
INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Kigali, le 7 Novembre 1979  
N° 399/MP.05.09

d.c.A

A l'ordre pour

Date : 9-11-79

No Document : 16.118/05.09

A Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et  
de l'Equipement  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre des Ressources Naturelles,  
des Mines et des Carrières  
KIGALI.-

- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère des  
Travaux Publics et de l'Equipement  
KIGALI.-

- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection et  
Contrôle du Plan au Ministère du Plan  
KIGALI.-

- Monsieur NGARUKIYE Thaddée, Fonctionnaire-Dirigeant  
au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement  
KIGALI.-

- A.I.D.R.  
B.P. 95  
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Directeur Général,  
Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,  
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre par la présente,  
le procès-verbal de réception définitive de l'adduction d'eau alimentant  
l'I.P.N. de Ruhengeri.

Je vous en souhaite bonne réception.

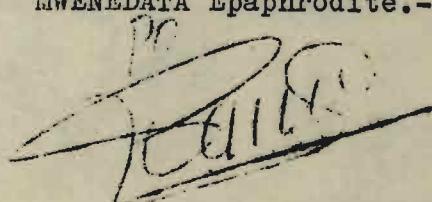
Copie pour information à :

J - Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise  
KIGALI.-

Pour le Président du Conseil des  
Adjudications,

Le Vice-Président,

MWENEDATA Epaphrodite.-



PROCES-VERBAL DE RECEPTION DEFINITIVE DE L'ADDUCTION  
D'EAU ALIMENTANT L'I.P.N. DE RUHENERI.-

L'an mil neuf cent soixante dix-neuf, le dix-neuvième jour du mois d'Octobre, la Commission de Réception de la République Rwandaise a procédé à la réception définitive de l'Adduction d'eau destinée à desservir l'I.P.N. de Ruhengeri.

Etaient présents à cette réception :

Pour le Ministère des Finances :

M. MUNDANIKURE Aloys : Secrétaire Permanent du Conseil des Adjudications, représentant le Président de la Commission de Réception empêché.

Pour le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipment :

M. NGARUKIYE Thaddée : Fonctionnaire-Dirigeant et Représentant du Secrétaire Général au même Ministère empêché.  
M. MOYA Antoine : Délégué de ce Ministère.

Pour le Ministère du Plan :

M. KAHYAMAHANGA Claude : Chef de Division représentant le Directeur Général de l'Inspection et Contrôle du Plan au même Ministère empêché.  
M. MACABARAKIZA Siméon : Fonctionnaire au même Ministère.

Pour l'Electrogaz :

M. RUGEMANA Célestin : Ingénieur Civil, Chef de la Section "Etude et Planification Electricité".  
M. KABERA Tharcisse : Ingénieur Electricien.  
M. KANYANZIRA Sylvère : Chef de Station Electrogaz Ruhengeri.

L'A.I.D.R., attributaire du marché à réceptionner était représentée par Messieurs MULENS et POLAK respectivement Responsable du Service d'Entretien des Adductions et Chef de Chantiers.

...//...

Après avoir visité successivement les zones de captage des sources de Ruziku et de Kabilizi, les chambres d'équilibre, les réservoirs d'eau et les bornes-fontaines faisant partie des réalisations à réceptionner, les susnommés contatent avec satisfaction que ces différentes parties du Projet se sont maintenues en bon état durant la période de garantie et que le débit actuel de l'adduction est légèrement supérieur au débit contractuel soit environ 1,3 l/s contre celui de 1,2 l/s exigé dans la lettre de marché.

Toutefois, la Commission estime qu'il est nécessaire de renforcer la protection des aires de captage de Ruziku et de Kabirizzi pour y éviter tout risque d'infection des eaux et de réparer ou remplacer le couvercle en béton armé endommagé du trou d'homme du réservoir de 4 m<sup>3</sup> aménagé à Kabilizi.

L'A.I.D.R. accepte de renforcer gracieusement la protection des dites aires de captage au moyen des clôtures en piquets métalliques entourés de fils de fer barbelés et de remplacer dans les mêmes conditions le couvercle abîmé mentionné ci-dessus par un couvercle en tôle suffisamment solide après modification du système de fixation existant rendu inadéquat par ce changement.

L'attributaire demande un délai de 3 jours calendrier pour exécuter les travaux ci-dessus.

Après ce délai, le Fonctionnaire-Dirigeant devra se rendre sur les lieux pour constater la bonne exécution de ces travaux. Il est chargé d'en rendre compte par écrit au Président du Conseil des Adjudications et à d'autres Instances intéressées afin de leur permettre de prononcer la réception définitive de l'adduction concernée en faveur d' l'Entreprise A.I.D.R.

Ainsi fait sur <sup>les</sup> lieux selon le jour, mois et an comme mentionnés plus haut.

Les Nombres :

M. MUDANIKURE Aloys

NGARUKIYE Thaddée  
(en mission)

KARYAMAHANGA Claude

RUGEMANA Célestin

Les Observateurs :

M. MARIBARAKIZA Siméon

S. SOYA Antoine

KADUMA Tharcisse

REPUBLICHE RWANDAISE  
MINISTERE DES FINANCES  
INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

14/11/79  
Kigali, le 7 Novembre 1979  
N° 400/MP.05.09

- A Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.-  
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.-  
- Monsieur le Ministre de l'Education Nationale  
KIGALI.-  
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et  
de l'Equipement  
KIGALI.-  
- Monsieur le Ministre des Ressources Naturelles,  
des Mines et des Carrières  
KIGALI.-  
- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère des  
Travaux Publics et de l'Equipement  
KIGALI.-  
- Monsieur le Directeur d'Electrogaz  
KIGALI.-  
- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection  
et Contrôle du Plan au Ministère du Plan  
KIGALI.-  
- Monsieur NGARUKIYE Thaddée, Fonctionnaire-Dirigeant  
au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement  
KIGALI.-

Monsieur le Ministre,  
Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Directeur Général,  
Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint,  
le procès-verbal de réception provisoire de la ligne M.T. desservant  
l'I.P.N. de Ruhengeri.

Je vous en souhaite bonne réception.

Pour le Président du Conseil des  
Adjudications,

Le Vice-Président,

MWENEDATA Epaphrodite.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise  
KIGALI.-

PROCES-VERBAL DE RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX  
DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE M.T. DESTINÉE A DESSEURVIR  
L'I.P.N. DE RUHENERI.-

L'an mil neuf cent soixante dix-neuf, le dix neuvième jour du mois d'Octobre, la Commission de Réception de la République Rwandaise a procédé à la Réception Provisoire des travaux et prestations relatifs à la construction de la ligne M.T. destinée à alimenter l'I.P.N. de Ruhengeri. Ce marché a été exécuté par Electrogaz suivant lettre de Commande n° 1031/77/08.02.11 du<sup>12</sup>JUILLET 1977.

Etaient présents à cette réception :

Pour le Ministère des Finances :

M. MUNDANIKURE Aloys : Secrétaire Permanent du Conseil des Adjudications, représentant le Président de la Commission de Réception empêché.

Pour le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement :

MM. NGARUKIYE Thaddée : Fonctionnaire-Dirigeant et Représentant du Secrétaire Général au même Ministère empêché.  
SEZOYA Antoine : Délégué de ce même Ministère.

Pour le Ministère du Plan :

MM. KANYAMAHANGA Claude : Chef de Division/représentant le Directeur Général de l'Inspection et Contrôle du Plan au même Ministère empêché.  
MASABARAKIZA Siméon : Fonctionnaire au même Ministère.

L'Electrogaz, attributaire du marché était représenté par :

MM. RUGEMANA Célestin : Ingénieur Civil, Chef de la Section "Etude et Planification Electricité".  
DREILER : Conseiller - ATA.  
PLUSS : Conseiller Technique.  
KABERA Tharcisse : Ingénieur Electricien.  
KANYANZIRA Sylvère : Chef de Station Electrogaz Ruhengeri.

...//...

La visite des réalisations comprenant notamment la connexion de la ligne au pylône 6 du Réseau Secondaire de Ruhengeri près de l'Economat, la construction de la ligne aérienne à 30 KV sur pôtesuxmétalliques tubulaires et le placement des câbles souterrains, la cabine de transformation ainsi que les fournitures et les travaux de montage y relatif a permis de relever les observations ci-après :

- La liste des résistances de tous les pylônes est à transmettre au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement et à d'autres Services intéressés pour permettre la vérification de leur conformité aux valgurs et normes exigées.
- Chaque pylône est à numéroter au moyen d'une peinture appropriée capable de résister aux intempéries.
- Protéger les cellules d'arrivée de la ligne et de départ pour le transfo au moyen d'une barrière métallique grillagée.

Après constatation de ces trois remarques, les Représentants d'Electrogaz déplorent eux-mêmes le retard d'environ une année encouru dans l'exécution du Projet. Ils justifient ce retard par l'arrivée tardive des pylônes métalliques dont la commande avait été pourtant passée en Europe dans les délais prévus. Ils croient que le fabricant de ces pylônes a dû éprouver une certaine réticence devant la commande d'Electrogaz qui était pour lui un nouveau client. Ce Fournisseur a donc mis du temps à rassembler des renseignements et informations nécessaires sur les moyens susceptibles de permettre à Electrogaz d'honorer ses obligations contractuelles vis à vis de lui, avant de se décider à commencer la fabrication des pylônes commandés. Il est également signalé que le temps consacré aux démarches relatives à l'obtention de la licence d'importation représente aussi une certaine part dans le retard enregistré.

Les mêmes Représentants font remarquer que ce retard n'a cependant pas influé sur les délais d'exécution des chantiers relatifs à la construction des bâtiments de l'I.P.N. du fait qu'Electrogaz avait déjà pris soin d'installer un groupe électrogène destiné à alimenter provisoirement ces chantiers avant l'achèvement de la ligne à laquelle ils devaient se raccorder définitivement.

A ce propos, la Commission fait observer que le problème de retard dans l'exécution du Projet est déjà connu au Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement et au Ministère du Plan.

Elle espère que ces Départements pourront soit régler ce litige soit le porter officiellement devant les autres Instances Compétentes de l'Administration en cas de nécessité.

Après ces quelques considérations, la Commission accorde à l'Electrogaz un délai de 15 jours calendrier à compter de la date de la présente réception pour remédier aux remarques formulées plus haut.

Le Fonctionnaire-Dirigeant est chargé de constater la levée de ces remarques et d'en aviser le Président du Conseil des Adjudications par écrit pour lui permettre de prononcer éventuellement la réception provisoire du présent projet.

Ainsi fait sur les lieux selon le jour, mois et an comme mentionnés ci-dessus.

Les Membres :

M. MUNDANI KURU Aloys.

NGARUKIYE Thaddée

KAHYAMAHANGA Claude

Les Observateurs :

M. MASABARAKIZA Siméon

SEZOYA Antoine



Kigali, le ...6.Novembre.1979.....

N° 390/MP.05.09

74/77/29

## MINISTERE DES FINANCES

## INSPECTION GENERALE DES FINANCES

A traiter par :	
Date entrée :	9-4-79
N° Classement :	16043/06-09

N/Réf. :  
V/Réf. :  
Annexe :  
Objet :

*G.W ECO*  
d C.A

Entreprise EGEM  
B.P. 604  
KIGALI.-

Messieurs,

Votre lettre du 2 Novembre 1979 relative à l'objet ci-émaillé m'est parvenue en son temps et suscite de ma part les considérations ci-après :

La passation de nos marchés publics se fait dans le cadre d'une loi appropriée où tous les soumissionnaires doivent être considérés au même pied d'égalité. L'examen de leurs soumissions doit tenir compte du contenu de celles-ci et des prescriptions de cette loi. Le but de cet examen est de déterminer la soumission offrant les meilleures conditions pour la conclusion d'un marché considéré.

Si vous estimez que votre offre remplit toutes les conditions exigées, je ne comprends pas le sens de votre initiative de fournir des informations supplémentaires après l'ouverture des soumissions attendu que celles-ci seront toutes analysées à la lumière de la loi précitée qui exclut toute forme de favoritisme.

Il n'y a donc pas lieu de vous inquiéter ou d'essayer de détourner l'attention de l'Administration des offres de vos concurrents en les qualifiant d'incompétentes et de non conformes puisque le choix de cette dernière sera fait indépendamment de l'influence des soumissionnaires.

Le Ministre des Finances,

D. NTIRUMUGABAZI.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.-
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Equipment KIGALI.-
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications KIGALI.-

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES FINANCES  
INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Kigali, le 6 Novembre 1979  
N° 392/MP.05.09

12/11/79

C.C.A.

Monsieur le Membre Permanent du Conseil  
des Adjudications (Tous) *Ségeant Aff. Econ et Financier*  
KIGALI.- *de la Présidence*

Monsieur le Représentant de l'USA/A.I.D.  
C/O Ambassade des USA au Rwanda  
KIGALI.-

Monsieur le Directeur des GRINARWA  
KIGALI.-

Monsieur NTIBANSEKEYE Charles, Fonctionnaire-  
Dirigeant au Service du Génie Rural et de la  
Conservation des Sols  
KIGALI.-

Monsieur le Membre Permanent,  
Monsieur le Représentant,  
Monsieur le Directeur,  
Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,

J'ai l'honneur de vous rappeler que la réunion  
d'examen du rapport comparatif des offres relatives à la construction  
des Centres de stockage et de Commercialisation des Produits Vivriers  
à Gikongoro, Ndiza et Byumba reprendra le 13 Novembre 1979 à partir  
de 11 heures locales dans la salle de réunion du Conseil des Adjudications  
au Ministère des Finances à Kigali.

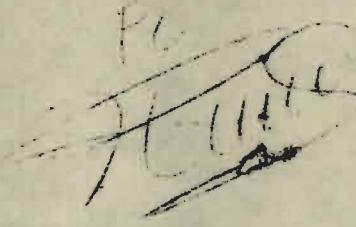
Votre présence est de rigueur.

Pour le Président du Conseil des  
Adjudications,  
Le Vice-Président,

Collé pour information à :

MWENEDATA Epaphrodite.-

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre du Plan  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Travaux  
Publics et de l'Equipement  
KIGALI.-



12/11/79

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DES FINANCES  
INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Kigali, le 6 Novembre 1979  
N° 391/MP.05.09

Monsieur le Membre Permanent du Conseil  
des Adjudications (Tous) *Ségeral des Affaires*  
*Eco & Finance. Présinép*  
KIGALI.-

Monsieur le Directeur de l'OCIR/CAFE  
B.P. 104  
KIGALI.-

*d C.A*

Monsieur le Membre Permanent,  
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous inviter à la réunion  
d'examen du rapport comparatif des offres relatives à la  
fourniture de 800 tonnes de sumithion devant être utilisées  
par l'OCIR/CAFE durant l'année 1980.

Cette réunion aura lieu au Ministère des  
Finances le Mardi 13 Novembre 1979 à partir de 8 heures  
locales.

Pour le Président du Conseil  
des Adjudications,

Le Vice-Président,

*MWENEDATA Epaphrodite.-*

*✓*

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage  
KIGALI.-

REPUBLICHE RWANDAISE  
MINISTERE DES FINANCES  
INSPECTION GENERALE  
DES FINANCES

Kigali, le 6 Novembre 1979

N° 393/MF.05.09

12/11/79

d e . A

Monsieur le Membre Permanent du Conseil  
des Adjudications (Tous) *Ségeant des Affaires Econ.*  
KIGALI.- *et Financières à la Présidence.*

Monsieur le Directeur de l'OCIR/The  
B.P. 1344  
KIGALI.-

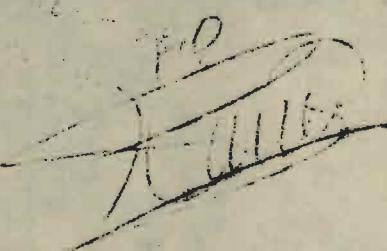
Monsieur le Membre Permanent,  
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous inviter par la présente,  
à participer à la réunion d'examen des offres recueillies par  
l'OCIR/The en vue de la réalisation des travaux relatifs à  
l'adduction d'eau et à la construction de logements à l'usine  
à thé de Rubaya d'une part et d'autre part pour l'élaboration  
des études concernant la construction des usines à thé à Gisovu  
et à Pfunda et l'extension de celle de Mulindi.

Cette réunion aura lieu au Ministère des Finances  
Mardi le 13 Novembre 1979 à 9 heures locales.

Pour le Président du Conseil des  
Adjudications,

Le Vice-Président,

  
MWENEDATA Epaphrodite.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le  
Président de la République  
Rwandaise  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre des Finances  
KIGALI.-

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et de l'Elevage  
KIGALI.-